



Paris, le 23 juin 2006

**CLAIRE-LISE
CAMPION**

SENATRICE
DE L'ESSONNE

*PRESIDENTE
DELEGUEE
DU CONSEIL GENERAL
DE L'ESSONNE*

*MAIRE
DE BOURAY S/ JUINE*

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint, l'intervention que j'ai prononcée lors de la discussion générale sur le projet de loi réformant la protection de l'enfance, le 20 juin dernier au Sénat.

Ce projet de loi établit un dispositif en trois points : renforcer la prévention, organiser le signalement, et diversifier les modes de prise en charge.

Faisant l'objet d'un consensus, les débats se sont déroulés dans un climat serein.

Au nom des élus socialistes, j'ai présenté plusieurs amendements socialistes qui ont été adoptés, le plus souvent à l'unanimité :

- l'adoption de l'entretien au quatrième mois de grossesse qui a été élargi au père,
- l'obligation d'informer systématiquement les mineurs lorsqu'ils sont concernés par une procédure,
- la mise en place d'une information obligatoire entre les institutions, les organismes habilités par le Conseil Général et l'enfant ; ce qui permet un meilleur suivi,
- le bilan de santé des enfants âgées de trois à quatre ans qui se fera « notamment à l'école maternelle »,
- l'établissement d'un rapport individuel annuel limité aux enfants accueillis ou faisant l'objet d'une mesure éducative.

Cependant, le groupe socialiste du Sénat s'est abstenu en raison, principalement, du manque de financement de ce projet ; et de la sous-estimation des coûts induits par la mise en place de toutes ces mesures.



Une fois de plus le gouvernement se désengage et fera porter le coût de la réforme sur :

- les départements à hauteur de 115 millions d'euros
- la branche famille pour les 35 millions restants, alors que cette dernière a déjà vu son déficit doublé en un an.

Enfin, les réticences des sénateurs socialistes s'expliquent également par la préparation au ministère de l'intérieur du texte sur la délinquance des mineurs qui pourrait le vider de son sens.

Notamment par des dispositions concernant le dépistage précoce des troubles du comportement, qui dénatureraient les mesures proposées dans le cadre de la protection de l'enfance.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée de l'évolution de ce texte, qui sera certainement à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale à la rentrée parlementaire.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Campion", written in a cursive style.

Claire-Lise CAMPION